



Bons Plans

(Santé)

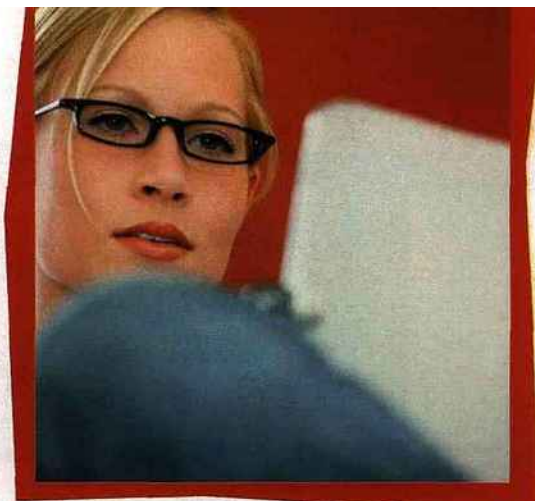
Lunettes sur le Net, j'achète ?

Au vu du flou législatif actuel, mieux vaut scruter chaque site à la loupe avant de vous lancer. PAR STÉPHANIE MARÉCAUX

Le contexte. Selon le ministère de la Santé, vendre des lunettes sur le Net est autorisé depuis le printemps 2009. Mais encore ? Rien ne réglemente ce nouveau commerce en ligne... Or une poignée de sites ont vu le jour depuis et proposent des lunettes clés en main (monture et verres correcteurs) : www.happyview.fr, www.confortvisuel.com, www.direct-optic.fr, www.monnouvelopticien.com... Peut-on leur faire confiance ?

Les plus. Les prix « discount ». Aux dires des sites, qui se fournissent directement auprès des fabricants, vous payez jusqu'à 50 % ou 70 % de moins qu'en boutique. Vous dénîchez ainsi des packs « tout compris » à partir de 39 € !

Les moins. Oublié le contact avec l'opticien, donc pas d'ajustement possible, encore moins de conseils ou de contrôle de vision pour dépister la moindre anomalie. Une alternative : www.easy-verres.com ne vend que des verres correcteurs. Un réseau de plus de 600 opticiens partenaires se chargent en magasin de la vente de la monture, de l'essayage, des prises de mesure... Autre solution : sur www.confortvisuel.com, on envoie son ancienne monture sur laquelle sont posés les nouveaux verres en reprenant les mêmes réglages.



Les précautions à prendre. Vérifiez que le site est français et agréé Sécurité sociale, donc qu'il est sous la responsabilité d'au moins un opticien. Le site doit vous réclamer votre écart pupillaire (demandez à votre ophtalmologiste qu'il l'indique sur l'ordonnance), sinon, fuyez ! Il doit aussi disposer d'un numéro client et proposer un service d'échange ou de remboursement. Et s'il possède un show-room, c'est mieux.

Au final, je me lance ? Pourquoi pas, si vous avez besoin d'une petite correction (pour un myope par exemple, moins cinq dioptries maxi). Pour les verres progressifs, soyez plus prudent, car ce type de verres demande souvent des ajustages spécifiques.

Merci à Henry Saulnier, président de l'Union des opticiens.



UN KIT POUR VÉRIFIER LA QUALITÉ DE L'AIR CHEZ SOI

L'air intérieur est, en moyenne, cinq fois plus pollué que l'air extérieur*.

Ce kit d'analyse d'air mesure le taux de formaldéhyde et/ou de composés organiques volatils (COV), deux polluants majeurs. Il suffit de déposer le tube pendant une semaine dans une pièce. Reste à envoyer la fiole au laboratoire pour recevoir, en trois jours environ, les résultats et quelques recommandations, si besoin. Kit analyse d'air : formaldéhyde, 99 €, COV, 139 €, ou pour les deux tests, 219 €, sur www.airnaturel.com

* Source Afsset.

Suis-je vraiment protégée par le secret médical ?

J'ai peur que mon médecin ne vende la mèche...

- **Je suis gravement malade.** Tout professionnel de santé (médecin, kiné, aide-soignant...) est tenu de ne pas révéler votre état de santé à vos proches sans votre accord. En revanche, il doit essayer de vous convaincre de rompre le silence pour surmonter cette épreuve auprès de votre famille.
- **Je suis en arrêt maladie.** Votre employeur n'a pas à connaître votre état de santé. Sur l'arrêt de travail qui lui est adressé

ne figure aucun motif médical, sauf si vous êtes enceinte.

- **Les cas particuliers.** Le secret médical peut être levé lors de la rédaction d'un certificat d'internement ; face à une personne alcoolique jugée dangereuse pour autrui ; en cas de décès d'un patient (sous certaines conditions) ; face à un mineur de moins de 15 ans victime de sévices physiques ou psychiques, ou d'atteintes sexuelles.